

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

**RÈGLEMENT 2022-09-12**  
**RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que l'adoption du règlement # 2022-09-12 **règlement sur la gestion contractuelle** a reçu les approbations requises à son entrée en vigueur.

Adoption du règlement le 3 octobre 2022.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, situé au 750, rue Principale à Saint-Cléophas-de-Brandon, du lundi au vendredi, de 9 à 16 heures. De plus, une copie est mise sur le site Internet de la municipalité.

Fait et donné à Saint-Cléophas-de-Brandon, ce 7<sup>e</sup> jour d'octobre 2022

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Francine Rainville, directrice générale et greffière trésorière, certifie, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter de 15h00 le 7 octobre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7<sup>ième</sup> jour du mois d'octobre de l'an deux-mille-deux.



Francine Rainville  
Directrice générale et greffière trésorière